

L'an deux mille vingt-trois, le trente du mois de mars à 20h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Beaumont (Haute Savoie)*, sous la présidence de *Monsieur Marc GENOUD*, Maire de Beaumont dûment convoqués le 24 mars 2023.

Présent(s) : Le Maire, M. Genoud,

MM les Adjointes : C. Seifert, R. Personnaz, T. Eudes, S. Mercet,

MM les Conseillers : J. Personnaz, P. Meylan, Nath. Laks, V. Roy, G.

Vilmint, S. Casabianca S. Baud, M. Aragon, C. Arhuero

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Nicolas Laks donné à Nath. Laks, C. Roy donné à V.

Roy, S. Pérou donné à C. Arhuero

Absent(s) excusé(s) : S. Tugler-Rossi, A. Blanc, R. Cusin

Le secrétariat a été assuré par : Nathalie LAKS

Nombre de membres

En exercice :	20
Présents :	14
Votants	17
Dont pouvoirs	03

N° 2023-15

FINANCES- Présentation d'un état annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux avant le vote du budget

Vu l'obligation introduite par la loi Engagement et Proximité (article 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019),

Vu le nouvel article L 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable aux communes,

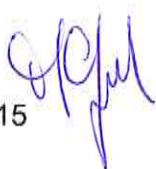
La commune doit établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

Montant des indemnités de fonction brutes annuelles au titre de l'année 2022 :

NOM	PRENOM	FONCTIONS	Montant d'indemnités brutes
GENOUD	Marc	Maire VP CCG	23 034.30 € 8 925.60 €
SEIFERT	Christophe	Adjoint au maire	8 838.72 €
PERSONNAZ	Rosa	Adjointe au maire	8 838.72 €
EUDES	Thibault	Adjoint au maire	8 838.72 €
MERCET	Sophie	Adjointe au maire	8 838.72 €
LAKS	Nicolas	Adjoint au maire	8 838.72 €
ARAGON	Maëva	Conseillère déléguée	3 855.18 €

N° 2023-15



Il est proposé au Conseil municipal, qui accepte à l'unanimité, de prendre acte de cet état.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

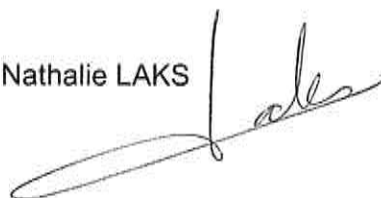
Le maire,

Marc GENOUD



La secrétaire de séance,

Nathalie LAKS



Certifié exécutoire
A Beaumont, le
Le maire,

